

Sous-section 4.—Appareils prothétiques et chirurgicaux

La Division des services prothétiques du ministère des Affaires des anciens combattants, établie en août 1916, doit d'abord fournir tous les appareils prothétiques et orthopédiques aux anciens combattants et aux autres personnes admissibles en vertu du décret du conseil C.P. 2048, modifié. Des appareils sont fournis à la demande des commissions provinciales des accidents du travail, des chemins de fer Nationaux du Canada, du ministère de la Défense nationale, du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et autres.

L'organisation se compose d'un centre principal de fabrication et d'ajustage à Toronto et de onze centres régionaux établis dans les villes canadiennes importantes, pourvus d'installations pour la mensuration, l'ajustage, la modification et l'entretien des membres artificiels, chaussures orthopédiques, éclisses, attelles, yeux artificiels et autres appareils. Les petits appareils orthopédiques, comme les bandages herniaires, les verres, les aide-ouïe, les jambières, etc., sont achetés de fabricants particuliers.

Au cours de l'année financière 1948-1949, plusieurs changements importants ont été apportés à l'aménagement des centres régionaux. A Toronto, le centre a été déménagé à l'hôpital Sunnybrook; à Winnipeg et Montréal, les centres ont été respectivement déménagés à l'hôpital Deer-Lodge et à l'hôpital de la Reine-Marie.

Des recherches se poursuivent continuellement dans les centres régionaux pour l'amélioration des prothèses et appareils fournis aux anciens combattants. Un perfectionnement important a été apporté à la forme de chaussures spéciales pour les arthritiques.

Le nombre de personnes pourvues d'appareils durant l'année terminée le 31 mars 1949 est de 47,007, contre 45,238 l'année précédente. En voici la répartition annuelle à compter du 1^{er} avril 1940:—

<i>Année terminée le 31 mars—</i>	<i>Articles entièrement fabriqués</i>	<i>Articles achetés et en stock</i>	<i>Total, appareils fournis</i>
	nombre	nombre	nombre
1940.....	15,703	15,920	31,623
1941.....	15,167	15,944	31,111
1942.....	16,625	16,460	33,085
1943.....	19,601	17,024	36,625
1944.....	21,990	17,847	39,837
1945.....	27,472	27,423	54,895
1946.....	36,484	61,327	97,811
1947.....	37,947	84,958	122,905
1948.....	32,626	59,924	92,550
1949.....	32,854	67,502	100,356

Section 4.—Pensions et allocations

Sous-section 1.—Régime des pensions

L'*Annuaire* de 1943-1944 renferme aux pp. 780-781 un sommaire de l'évolution de la législation canadienne sur les pensions après la première guerre mondiale. Une autre étude du régime et un sommaire des changements apportés après la seconde guerre mondiale figurent aux pp. 1197-1201 de l'*Annuaire* de 1948-1949.

La Commission canadienne des pensions applique la loi des pensions et la loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils.